

Pêcheurs : une ligne peut en cacher une autre, ayez toujours le réflexe “tension, attention” !

Ce 11 mars marquera l’ouverture officielle de la saison de pêche 2023, temps fort pour les pêcheurs amateurs et professionnels. L’occasion pour Enedis de réaffirmer la campagne de sensibilisation menée avec RTE (Réseau Transport Electricité) et de rappeler à tous ceux qui souhaitent pratiquer cette activité les mesures de précaution à respecter pour leur sécurité.

« A quelques jours de l’ouverture de la pêche, il est important de rappeler aux pêcheurs les consignes de sécurité pour prévenir des accidents à proximité d’une ligne électrique où le danger est permanent. Le simple fait de s’en approcher ou de pointer un objet dans sa direction sans même la toucher directement, expose le pêcheur et peut provoquer un arc électrique mais aussi entraîner un risque d’électrocution » explique Frédéric Bonnel, expert prévention-sécurité à Enedis.

Les bons gestes à adopter :

- Eviter de pêcher près des lignes électriques et tenir la canne à pêche à l’horizontale, visible, quand vous passez à proximité d’une ligne électrique.
- Impérativement respecter la distance de 5 mètres entre le pêcheur ou la canne et le câble électrique ; le risque existe à la fois au contact de la ligne électrique mais surtout à l’approche.
- Ne jamais tenter de récupérer un objet en contact avec une ligne électrique.
- Etre attentif aux panneaux d’information indiquant les zones à risques.
- Attendre le lever du jour pour repérer les lieux si vous ne connaissez pas la zone de pêche.
- Pour toute question, se renseigner auprès de sa fédération de pêche.

Pour en savoir plus : <https://tension-attention.fr/> et téléchargez **Ligne Alerte**, l’application d’Enedis qui signale la proximité d’une ligne électrique ! (Disponible sur Android et IOS)



Ce document est certifié. Pour en vérifier l’authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d’électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d’énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d’électricité.